

## Une enveloppe de 5% proposée

Lors de la 1<sup>ère</sup> réunion de Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) du 28 septembre, une série de statistiques a été présentée aux 5 Organisations Syndicales représentatives. La Direction ASF retenait alors une inflation à 4,5%.

Lors de la 2<sup>ème</sup> réunion de négociation du 18 octobre, la Direction est revenue avec pour référence, une **inflation à 4.68%** depuis le début 2022 (l'INSEE affiche 5.6% sur un an glissant). Sans se satisfaire de ce chiffre, la CFDT a noté une réelle envie de négocier de la part de la DRH qui reconnaît que le contexte inflationniste actuel mérite attention ; c'est également à partir de ce postulat que la CFDT a listé ces quelques principes :

- ✓ Négociation d'une enveloppe d'**AG (Augmentation Générale) pour tous les salariés à minima à la hauteur de l'inflation**. En cette année exceptionnelle d'inflation, cette première revendication nous paraît essentielle. **Elle sera en tout cas un préalable à la signature de la CFDT**. A la Direction ensuite si elle le souhaite, de distribuer une enveloppe AI allant au-delà de l'inflation et donc de l'AG négociée.
- ✓ Une **application rétroactive au 1<sup>er</sup> octobre 2022** des mesures qui seront validées dans l'accord (vs 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme le souhaite la Direction). Sans y répondre favorablement, la direction a pris note.
- ✓ **Augmentation significative des primes éloignements**. La Direction semble prête à en discuter.
- ✓ Versement d'une **Prime Partage de la Valeur (PPV)** issue de la loi de finances rectificative votée cet été. Ce dispositif cible bel et bien le « pouvoir d'achat » et autorise les entreprises qui le peuvent (...et ASF peut le faire) à verser une prime défiscalisée. Le montant peut aller jusqu'à 6000€/an jusqu'au 31/12/2023 et doit être décorrélié de l'enveloppe NAO (comme stipulé clairement dans la loi).

Dans son courrier revendicatif, la CFDT listait d'autres demandes que la Direction a d'ores et déjà refusées. Il n'est donc **pas question pour elle d'intégrer les classes M & N** dans cette négociation ; la DRH considère que cette catégorie n'est jamais oubliée, les intégrer dans cette négociation récurrente n'a pas lieu d'être...

Idem concernant notre revendication d'extension de l'**avantage TIS salariés** à tous les collaborateurs ASF (incluant donc les nouveaux embauchés depuis 2017) : d'après la Direction, cette demande n'a rien à faire dans cette négociation.

La CFDT a clairement mis en avant l'excellent accord NAO signé chez TOTAL, groupe similaire à VINCI-Autoroutes : notre entreprise (qui dégagne des profits tout aussi enviés par beaucoup d'entreprises) a largement les moyens de satisfaire les attentes légitimes de ses collaborateurs, elle peut et doit montrer l'exemple.

En fin de réunion, la DRH a proposé une **enveloppe globale de 5%**. Il reste encore 2 dates (18 novembre et 8 décembre) pour trouver un consensus satisfaisant pour tous. Parce que l'enjeu en vaut vraiment la peine, la délégation CFDT viendra à ces prochaines réunions de négociation dans le même état d'esprit constructif partagé par tous les interlocuteurs lors de cette 2<sup>ème</sup> réunion.



Nous contacter

**Rendez-vous donc le 18 novembre.**

Pour affichage, le 20 octobre 2022



Cfdt-asf.com